

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

1ÈRE Réunion de 2015

Séance du 28/29 janvier 2015

CG20150128_71
id. 1498

Les vingt-huit et vingt-neuf janvier deux mille quinze, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

GRAND SUD LOGISTIQUE

Cette session est l'occasion de vous présenter le bilan d'activités 2014 du Syndicat Mixte Grand Sud Logistique et les actions qui seront engagées dans le courant de l'exercice 2015.

I - COMMERCIALISATION

Le Syndicat Mixte Grand Sud Logistique, au cours de l'exercice 2014, a procédé à **la cession d'un lot de 12 Ha** de terrain non-viabilisé sur le secteur « Entrée Sud » de la Z.A.C.

En effet, un **groupement d'entreprises locales** s'est porté acquéreur de ces parcelles afin de réaliser un lotissement d'entreprises.

Ce groupement d'entreprises locales assurera la viabilisation complète des parcelles ainsi que le carrefour giratoire sur la RD6.

Comme indiqué dans les documents cadre de la Z.A.C, les terrains ont pour vocation l'implantation d'activités connexes à la logistique et aux entreprises locales à la recherche de solutions foncières pour le développement de leurs activités.

Les travaux de viabilisation ont débuté et seront terminés en avril 2015.

Les premières implantations d'entreprises devraient être effectives dès juin 2015.

Le Syndicat Mixte Grand Sud Logistique a également signé **une promesse de vente** avec un promoteur logistique régional, le Groupe 3R, sur une parcelle de **16 ha** environ.

Il est prévu la construction d'un bâtiment de 50 000 m² à vocation logistique. Le permis de construire et le dossier de demande d'autorisation d'exploiter (dossier ICPE) seront déposés en début d'année 2015. Les travaux pourraient débuter début 2016.

A noter que, comme elle le fait habituellement, l'ADE82 a pris en charge la participation du Syndicat Mixte Grand Sud Logistique au Salon International du Transport et de la Logistique (SITL) qui s'est déroulé du 1^{er} au 4 avril 2014, Porte de Versailles à Paris.

Sur un stand commun avec Midi-Pyrénées Expansion (MPE) et l'Agence de Développement Économique de Tarn-et-Garonne (ADE82), le Syndicat Mixte a ainsi pu présenter la zone Grand Sud Logistique aux différents prospects.

II - EMPLOI

La construction de la phase 2 du bâtiment du Groupement des Mousquetaires – Intermarché, d'une surface de 40 000 m² dédiée aux produits frais et surgelés, a été finalisée en juin 2014.

L'exploitation de ce bâtiment a été confiée au prestataire STEF Logistique, spécialiste européen de la logistique sous température dirigée. Cette nouvelle phase de construction porte à **90 000 m² la surface du bâtiment Intermarché** sur la Z.A.C.

Le 16 avril 2014, le Syndicat Mixte Grand Sud Logistique, l'ADE 82 et la société STEF Logistique ont signé la convention « Bienvenue en Tarn-et-Garonne ».

Cette convention porte sur **l'accompagnement de l'entreprise** dans l'ensemble de ses démarches de recrutement, formation et l'accueil de ses salariés.

Le Syndicat Mixte Grand Sud Logistique, en liaison avec la société STEF, a organisé :

- 1 réunion publique à la salle des fêtes de Montbartier,
- 6 réunions de travail avec les partenaires de l'emploi : Pôle Emploi, DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), Pôle social du Conseil Général, les EREF (Espace Rural Emploi Formation) des Communautés de communes concernées, les mairies de Campsas, Labastide-Saint-Pierre et Montbartier, le Conseil Régional et Tarn-et-Garonne Habitat.
- des publications d'articles de presse ou sur Internet.

Ces actions ont permis de répondre aux attentes de STEF Logistique, notamment par la coordination globale des acteurs de l'emploi.

Le site STEF Logistique a débuté son exploitation en août 2014.

Fin 2014, plus de **270 personnes ont été embauchées** sur ce site. Plus de 4 000 candidatures ont été réceptionnées.

Le Syndicat Mixte Grand Sud Logistique a réalisé une cartographie des recrutements afin de déterminer la provenance géographique des salariés.

Il ressort de ce document que près de 80% des personnes recrutées vivent à moins de 20 kilomètres de la Z.A.C Grand Sud Logistique. L'impact sur **l'emploi local est notable**.

Pour l'ensemble du bâtiment du Groupement des Mousquetaires – Intermarché, d'une surface totale de 90 000m², ce sont plus de **420 personnes qui ont été recrutées sur la période 2011- 2014**.

III - TRAVAUX ET PARTENARIATS

Le Syndicat Mixte Grand Sud Logistique, dans le cadre de sa convention avec la SAFER – SOGAP, assure une valorisation agricole des terrains acquis et non-aménagés de la Z.A.C.

Ainsi pour la campagne 2013-2014, ce sont plus de 110 ha qui ont été mis à la disposition des agriculteurs locaux. Cette surface a été portée à plus de 150 ha pour la campagne 2014-2015.

De plus, les jeunes agriculteurs ont semé et récolté 4 ha de blé. Par cette action, les jeunes agriculteurs, soutenus par le Syndicat Mixte Grand Sud Logistique, ont pu attirer l'attention sur la problématique rencontrée par les exploitants quant au prix de plus en plus élevé des terres agricoles et de leur disponibilité de plus en plus rare.

Le produit de la récolte, soit près de 104 000 baguettes, a été redistribué à une association caritative.

L'exploitation de ces parcelles participe au maintien de l'activité agricole avant l'aménagement et la viabilisation des lots de la Z.A.C.

Par ailleurs, au titre des mesures compensatoires sur le plan environnemental, le Syndicat Mixte a réalisé un livret présentant l'ensemble des actions qui sont soit déjà engagées, soit en cours d'étude et de préparation. Ce document a été diffusé auprès du Comité Consultatif Environnemental.

IV - EXERCICE 2015

Sur l'exercice 2015, le Syndicat Mixte va poursuivre ses démarches et ses actions de promotion et de commercialisation.

A ce titre vont être engagés, dans le cadre des mesures compensatoires, des travaux de restauration de mares et de zones humides au sein de la Forêt Domaniale d'Agre.

La mise en oeuvre de ces actions fait suite à différentes études réalisées par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement – Midi Quercy (CPIE) au sein de ce massif forestier notamment sur les amphibiens et plus particulièrement sur les salamandres.

La restauration de ces milieux représente un enjeu fort et unique, en matière de zones humides forestières.

L'Office Nationale des Forêts (ONF) et le Syndicat Mixte Grand Sud Logistique signeront, début 2015, une convention pour lier leur partenariat.

Lors de notre prochaine session, un projet de Budget Primitif du Syndicat Mixte Grand Sud Logistique sera présenté pour validation.

Dès à présent, je vous propose, dans la continuité des exercices précédents, de reconduire un **crédit de 272 000 €** à notre budget pour la participation du Conseil Général au sein du Syndicat Mixte.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte du bilan d'activité 2014 de Grand Sud Logistique (politique de commercialisation, emploi, travaux et partenariats) ;
- Précise que le Syndicat mixte poursuivra en 2015 ses démarches et actions de promotion et de commercialisation, et engagera des travaux de restauration de mares et zones humides au sein de la forêt domaniale d'Agre, dans le cadre des mesures compensatoires de restauration des milieux naturels, après signature d'une convention entre le Syndicat mixte Grand Sud Logistique et l'ONF ;
- Ratifie l'inscription d'un crédit de 272 000 € sur l'article 65617 sous-fonction 91 correspondant à la participation du Conseil Général au fonctionnement du Syndicat mixte.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET